

Houplin-Ancoisne le 22 octobre 2023

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission d'Enquête

Nous faisons suite à notre rencontre du samedi 21 octobre 2023 en mairie d'Allennes-les-marais avec un membre de la Commission d'Enquête afin de vous exposer les raisons pour lesquelles nous demandons le reclassement de notre parcelle B263 à Houplin-Ancoisne.

Notre dépôt de ce jour vient en complément d'une première contribution effectuée en ligne le 19 octobre par Maître Héloïse Hicter.

Cette parcelle n'a jamais eu de vocation agricole, encore moins d'exploitation de ce type. Elle a toujours été terrain d'agrément et de loisirs.

Nous projetons d'y construire deux maisons de plain-pied à faible impact environnemental : une pour notre fille (présente à l'entretien) qui souffre d'une sclérose en plaques depuis 12 ans, maman d'une petite fille de 2 ans, et qui a besoin d'aide dans son quotidien, et une pour nous-mêmes car suite à des problèmes de santé, nous devons quitter notre domicile actuel devenu très difficile à vivre avec des escaliers.

Nous joignons quelques vues aériennes de notre parcelle et de ses alentours : elle est bordée sur ses côtés de maisons et de terrains construits. La parcelle est en bordure de la rue d'Endrumetz au Nord-Ouest



Elle est donc une “dent creuse” dans ce quartier pavillonnaire où de nouvelles maisons se bâtissent actuellement et elle s’aligne complètement dans les terrains constructibles et construits de cette partie du village.

Nous nous permettons donc d’évoquer ici l’égalité républicaine de traitement des citoyens...

Au vu de la surface au sol qu’occupent deux plain-pieds et jardins, plus importante que deux maisons à étages, nous proposons le reclassement de tout ou partie de notre parcelle selon les pièces jointes, à savoir :

- si votre accord se porte sur la parcelle B263 entière, 5106 m²
- si l’accord se fait sur une partie de la parcelle B263, 3830 m² en alignement des terrains construits et constructibles



Ce projet permettrait une aide au quotidien pour notre fille handicapée et nous permettrait de continuer à vivre sur des terrains appartenant depuis plus de 100 ans à notre famille...

Merci de l’attention que vous porterez à notre demande.

Philippe et Bénédicte DELCAMBRE.